

Le terroriste Khamzat Azimov, auteur de l'attaque au couteau à Paris, sera-t-il enterré en France ?

écrit par Louise Langlois | 23 mai 2018



CHRONIQUES QUOTIDIENNES DE L'ISLAMISATION N°26

Khamzat Azimov, l'auteur de l'attaque au couteau dans le quartier de l'Opéra à Paris le samedi 12 mai 2018, est né en Tchétchénie (Russie) avant d'arriver en France avec sa famille alors qu'il n'avait que 3 ans. Sa mère est naturalisée en 2010 au titre de la protection subsidiaire et de l'asile par la Préfecture de Nice. Khamzat Azimov étant alors mineur, il est automatiquement naturalisé la même année.

Âgé de 20 ans, l'auteur de cette attaque mortelle au couteau a été identifié par les enquêteurs. Le jeune homme était fiché S depuis 2016 car il gravitait dans un groupe radical qui émettait des velléités de départ en Syrie mais il n'avait pas d'antécédent judiciaire. Nombre de combattants de Daech sont d'origine tchéchène mais c'est néanmoins la première fois qu'un terroriste de cette origine frappe la France.

Après la mort de Khamzat Azimov, neutralisé par la Police française le soir de l'attentat, une question se pose concernant les funérailles de ce terroriste. **Ce jeune homme sera-t-il inhumé en France selon le rite funéraire musulman ?** Ses parents bénéficieront t-ils d'une autorisation de la part de nos élus pour enterrer la dépouille de leur fils dans un carré musulman sur notre territoire français ? Au regard de l'acte criminel commis par Khamzat Azimov, celui-ci n'est pas digne de reposer sur notre sol national et son cercueil devrait être renvoyé vers la Tchétchénie. Toutefois, son père et sa mère étant domiciliés en France, des démarches seront certainement engagées pour que le corps de Khamzat Azimov reste dans notre pays.

Rappelons que de nombreuses tombes de terroristes musulmans se trouvent en France comme celle d'**Amédy Coulibaly**, le tueur de **l'Hyper Casher**, et celle d'**Omar Mostefai**, un kamikaze du **Bataclan**, qui sont tous deux enterrés au cimetière musulman de **Thiais**. Nous pouvons également citer le cas d'**Adel Kermiche**, l'un des deux assassins du Père Hamel, qui fut inhumé dans le carré musulman du cimetière intercommunal de Puiseux-Pontoise. Dominique Lefebvre, le Président de l'agglomération de Cergy-Pontoise, s'était personnellement exprimé sur cet enterrement en affirmant : *« J'ai été contacté par la famille d'Adel Kermiche qui possède une concession dans ce cimetière. Donc la communauté d'agglomération n'a fait qu'appliquer strictement la loi. »*

Une nouvelle législation devrait être adoptée en France concernant le sort des dépouilles des terroristes avec une procédure permettant de solliciter l'avis des familles de victimes et des habitants des communes destinées à recevoir les corps de ces assassins. **Il est intolérable que les décisions d'inhumation soient prises unilatéralement entre les familles musulmanes des terroristes et les élus locaux, le tout sans aucun processus démocratique.**